Politique : aucune naturalisation par les urnes

Autor(en): **Lenzin, René**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **35 (2008)**

Heft 3

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-912283

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Rente anticipée sans compensation sociale

Le Conseil national relève l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Simultanément, il renforce la marge de manœuvre pour la retraite anticipée avec, toutefois, une réduction complète des rentes aussi pour les bas salaires. La gauche menace avec un référendum. Par René Lenzin

Il y a déjà quatre ans que le peuple a rejeté la 11e révision de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) par 68% de non. Et aucun nouveau projet bénéficiant d'un large soutien n'est encore en vue. Le Conseil national a certes adopté une réforme de l'AVS lors de la session de printemps. Mais à lui seul, le résultat des votes, 97 voix contre 89, montre déjà combien l'affaire est encore et toujours controversée.

En tout, le Conseil national veut soulager la caisse AVS de 800 millions de francs par an. La principale mesure à cet effet est l'harmonisation de l'âge de la retraite des femmes avec celui des hommes: à l'avenir, elles devraient elles aussi partir à la retraite à 65 ans et non plus à 64. Cette mesure serait une petite étape pour faire face aux futurs problèmes de la prévoyance vieillesse, a argumenté la droite du Conseil. Le vieillissement démographique conduirait bientôt l'AVS à affronter des difficultés financières.

La gauche du Conseil n'entend toutefois accepter le relèvement de l'âge de la retraite des femmes que si la retraite anticipée bénéficie simultanément d'une aide. Elle exige que la rente des personnes aux revenus faibles et moyens soit moins réduite en cas de retraite anticipée qu'elle ne devrait nécessairement l'être d'un point de vue purement actuariel. Sur ce point, les avis divergent. Seule la nécessité d'accroître la flexibilité de l'âge de la retraite fait l'unanimité. À l'avenir, tous devraient avoir le droit de percevoir leur rente à partir de 60 ans ou de la reporter jusqu'à 70 ans. La majorité ne veut cependant pas utiliser les économies résultant du relèvement de l'âge de la retraite des femmes pour financer un départ à la retraite facilité, car cela créerait de fausses incitations.

Sans cette compensation sociale, la rente anticipée resterait un privilège des personnes fortunées, rétorque la gauche. Le peuple aurait déjà rejeté un projet pratiquement identique en 2004. Si la situation en reste là, on devrait à nouveau saisir le référendum. La gauche garde dans sa manche une initiative populaire des syndicats en guise de joker, laquelle exige que la rente perçue à partir de 62 ans ne soit pas réduite pour un assuré dont les revenus n'excèdent pas 120 000 francs. Cette initiative alourdirait l'AVS d'un montant annuel de 1,4 milliards de frais supplémentaires.

Le ministre des affaires sociales Pascal Couchepin craint lui aussi que le peuple rejette la réforme du Conseil national. Il se positionne tout de même contre le modèle de la gauche, car celui-ci fonctionnerait selon le principe de l'arrosoir, dont son épouse par exemple profiterait également. Pascal Couchepin avait présenté un modèle qui s'orientait aux prestations complémentaires: seul celui qui peut prouver un besoin bénéficie d'une aide financière pour la retraite anticipée. Cette idée a toutefois échoué au Conseil national. Il incombe maintenant au Conseil des États de chercher une solution capable de rassembler la majorité tant au Parlement que parmi le peuple.

Aucune naturalisation par les urnes

Trois fois non: le 1er juin, le peuple et les cantons ont rejeté l'article sur la santé ainsi que l'initiative sur les naturalisations et l'initiative muselière.

64% du peuple et 25 des 26 cantons ont refusé une initiative qui voulait rétablir les naturalisations par les urnes dans les communes. 70% et tous les cantons ont rejeté un article constitutionnel sur la politique en matière de santé. 75% et également tous les cantons ont dit non à l'initiative muselière qui aurait limité à un minimum l'information du Conseil fédéral sur l'objet soumis à votation.

RL

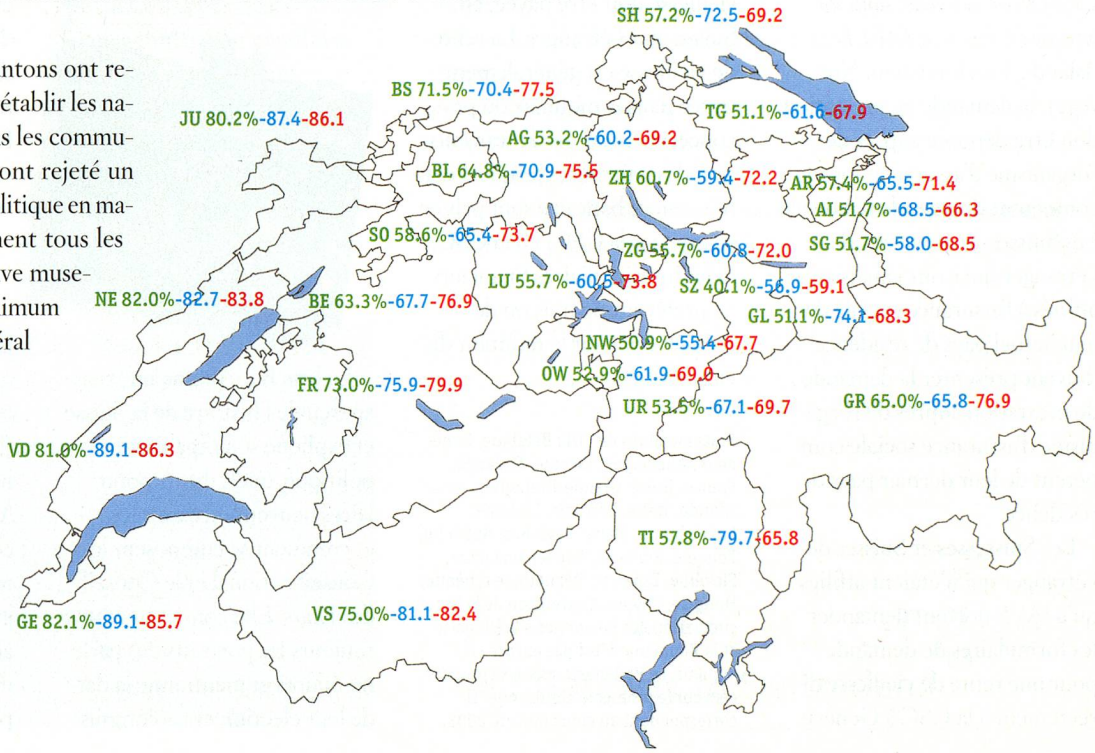

Proportion de «non» par canton en pour cent

- Naturalisation
- Santé
- Muselière